

6825/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre l'article 15,
paragraphe 1, du règlement (UE) n° 747/2014 concernant des mesures restrictives eu
égard à la situation au Soudan**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes